

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 6 mars 2023.

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MAUX Thierry, LE MOIGNE Christine, LEVY Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- FORTIN Céline donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir BOUZID Nathalie,
- MEGRET Yves donne pouvoir à GOASTER Samy,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane.

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie PECHA

Délibération n°2023-020

Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 6

ACTION EDUCATIVE MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF 45 CLASSES

Le Conseil municipal de Lamballe-Armor déplore l'annonce de la fermeture d'une classe à l'école Louis Guilloux (Planguenoual) et d'une classe à l'école Les Pensées (Meslin) et conteste la carte scolaire 2023, annoncée le 16 février dernier par la Direction Académique des Côtes d'Armor.

Le Conseil apporte son soutien au collectif 45 classes, constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

Considérant :

- L'investissement des communes pour accompagner leur école communale et développer un service public de qualité de l'accueil en garderie à la restauration scolaire ;
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental ;
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants ;
- Les classes à double, voire triple niveaux, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture ;
- L'augmentation des effectifs par classes, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-

- ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS – CP – CE1 ;
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes ;
 - Le taux moyen des effectifs par classe en France se situe à 22.1, nettement supérieur à celui de l'Union Européenne (19.3 élèves par classe) ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal

- APPORTE son soutien au collectif 45 classes,
- DEMANDE l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor,
- DIT que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et aux sénateurs des Côtes d'Armor.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **21 MAR. 2023**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature in blue ink]

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 21 MAR. 2023

De la publication le 21 MAR. 2023

*Pour le Maire,
Par délégation,*

[Handwritten signature]
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET